

- [Espace adhérents](#)
- [Adhérer à Grex](#)

[Accueil](#) [Infos réglementaires](#) [Fiscalité](#) [DEB](#) [DES](#)

# Changements pour la déclaration d'échanges de biens (DEB) à partir du 01/01/22

18 octobre 2021

Publication d'une note de la douane le 17/12/21 concernant les informations à fournir dans la réponse à l'enquête statistique mensuelle

La DEB actuelle, fusionnant un volet statistique et un volet fiscal, donnera lieu à deux saisies distinctes :

- Une saisie pour répondre à l'enquête statistique sur les échanges de biens intra-UE. L'enquête statistique concernera les entreprises au-delà du seuil de collecte statistique de 460K€. Le panel d'entreprises sélectionnées a préalablement été prévenu par la douane et il doit reprendre dans un 1er temps essentiellement les entreprises déclarantes en 2021. Des données supplémentaires devront être renseignées. Les variables « pays d'origine » à l'expédition et « numéro TVA d'identification du client » pour le régime 29 seront rajoutées dans l'enquête statistique.

- Une saisie pour l'état récapitulatif TVA qui concernera l'ensemble des entreprises.

Via le portail DEB WEB, il est prévu que les données saisies pour l'enquête statistique remontent vers l'état récapitulatif TVA. La 1ère saisie se fera en février pour les opérations de janvier 2022.

La douane fournit une note de référence pour la réponse à l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-Union européenne (EMEBI) (1ère version du 17/12/21). Cette circulaire détaille les informations devant être fournies dans la réponse à l'enquête statistique. Elle prend la suite du volet statistique du BOD DEB annuel qui paraissait jusqu'ici. Retrouvez cette note de référence EMEBI 2022 [ici](#) ou à partir du [portail de la douane dédié à la DEB](#).

Téléchargez également :  
le support informatif de la douane [ici](#).  
la note aux opérateurs du 18/10/21 [ici](#)  
le support sur l'appli DEBWEB2021 du 18/10/21 [ici](#)

Nous vous rappelons également que notre prochaine formation "[établir une DEB en lien avec la déclaration de TVA](#)" aura le vendredi 11 mars 2022.

Source : douane française

Articles associés :

[UE et ventes « B to C » : précisions sur les nouvelles règles de TVA depuis le 1er juillet 2021](#)

Des précisions relatives à la facturation de la TVA pour les ventes de marchandises à des non assujettis ont été apportées le 22 décembre 2021 par les services fiscaux français.

[E-commerce dans l'UE : régularisation en cas d'erreur de TVA applicable](#)

Ces précisions concernent les ventes des particuliers ou non assujettis basés dans d'autres Etats membres de l'UE pour des marchandises vendues notamment via internet.

[Généralisation de l'autoliquidation de la TVA à l'importation au 1er janvier 2022](#)

Elle concernera désormais tous les redevables identifiés à la TVA et les formalités déclaratives évolueront. La douane et la DGFiP apportent des précisions supplémentaires.

[DEB- 1er juillet 2021 - Changement des modalités déclaratives pour les ventes à distance et dès janvier 2022, nouvelles informations à fournir dans le cadre du règlement EBS.](#)

Parution d'un nouveau B.O.D. n° 7421 applicable dès le 1er juillet 2021 sur le changement des modalités déclaratives de la Déclaration d'Echanges de Biens pour les ventes à distance. Par ailleurs, à partir de janvier 2022, de nouvelles informations seront à renseigner dans la DEB à l'expédition.

[Calendrier 2021 de départ des déclarations DEB et DES](#)

Le calendrier 2021 des dates de départ des déclarations d'Echanges de biens (DEB) et des déclarations européennes de services (DES) est disponible.

mise à jour le 10 janvier 2022

## Contacts

• **Amandine BASTIEN**  
04 76 28 28 46  
[amandine.bastien@grex.fr](mailto:amandine.bastien@grex.fr)

• **Chloé ROULAND**  
04 76 28 29 43  
[chloe.rouland@grex.fr](mailto:chloe.rouland@grex.fr)

• **Claire QUESADA**  
04 76 28 28 45  
[claire.quesada@grex.fr](mailto:claire.quesada@grex.fr)



## Fiches techniques à télécharger

[Vendre aux Départements d'Outre Mer \(DOM\)](#)

[Vendre des prestations de services à l'international : les points essentiels](#)

[Opération triangulaire intracommunautaire entre assujettis à la TVA](#)

[Procédure d'achat en franchise de TVA](#)

[La déclaration d'Echanges de Biens \(DEB\)](#)

[La facture commerciale export](#)

[Prestations de services - Quelle TVA appliquer ?](#)

[Réaliser une prestation de services en Suisse](#)

[Vendre des biens en ligne à l'international](#)

[Vendre des logiciels à l'international - aspects fiscaux](#)

[Les justificatifs fiscaux à l'exportation](#)

[Livraisons intracommunautaires de biens - les justificatifs permettant l'exonération de TVA](#)

[TVA et vente à distance intracommunautaire de biens](#)

## Agenda

---

- [18janv.Webinaire - Nomenclature douanière : rappels et nouveautés 2022](#)
- [25janv.Webinaire - Obligations réglementaires pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques \(DEEE\)](#)
- [08févr.Atelier technique - Valeur en douane import... Ne rien oublier !](#)
- [03marsAtelier technique - Points sur la réglementation Biens à Double Usage et cryptologie](#)
- [17marsAtelier Graines d'exportateurs/importateurs](#)

[VOIR L'AGENDA>](#)

## FORMATIONS

---

- [27janv.Commerce international : les fondamentaux - module 1 - Classe virtuelle](#)
- [03févr.Maîtriser les règles incoterms de l'ICC 2020 - Classe virtuelle](#)
- [10févr.Établir la facture export : mentions obligatoires et recommandées - Classe virtuelle](#)

[TOUTES NOS FORMATIONS>](#)

- [Contactez-nous](#)
- [Nos coordonnées](#)
- [Mentions légales](#)

- [haut de page](#)
- [version PDF](#)